

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 30-oct.-2012

Date de révision 29-mars-2024

Numéro de révision 5

### 1. Identification

Nom du produit Nickel(II) acetate tetrahydrate

Cat No.: A13026

No. CAS 6018-89-9

**Synonymes** Acetic acid, nickel(II) salt

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

#### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road. Ottawa, ON K2E 7L6, Canada

Tel: 1-800-234-7437

#### Numéro d'appel d'urgence

For information **US** call: 001-800-227-6701 / Europe call: +32 14 57 52 11 Emergency Number US:001-201-796-7100 / Europe: +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No. **US:**001-800-424-9300 / **Europe:**001-703-527-3887

### 2. Identification des dangers

#### Classification

Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS / **Classification WHMIS 2015** 

2015-17)

Toxicité orale aiguë Catégorie 4 Catégorie 4 Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 1 Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Catégorie 2 Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 1A Cancérogénicité Catégorie 1B Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition Catégorie 3

Organes cibles - Appareil respiratoire.

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition Catégorie 1

répétée)

Organes cibles - Foie, Rein.

### Éléments d'étiquetage

#### Mot indicateur

Danger

#### Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Peut irriter les voies respiratoires

Susceptible d'induire des anomalies génétiques

Peut provoquer le cancer par inhalation

Peut nuire au fœtus

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Nocif par inhalation





#### Conseils de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des veux/du visage

Porter un équipement de protection respiratoire

#### Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ médecin en cas de malaise

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Rincer la bouche

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

#### Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

#### Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### Other Hazards

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

# 3: Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids
Nickel(II) acetate tetrahydrate	6018-89-9	>95
Nickel(II) acetate	373-02-4	-

### 4. Premiers soins

Conseils généraux Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale

immédiate est requise.

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et

demander des soins médicaux.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Une

consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Ne pas utiliser la

méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Une consultation médicale immédiate est requise.

**Ingestion** NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus

importants

Peut causer une réaction cutanée allergique. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges,

des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés La pulvérisation d'eau, le dioxyde de carbone (CO2), une poudre extinctrice, une mousse

anti-alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

**Point d'éclair Méthode -**Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

SupérieuresAucune dorInférieureAucune dorSensibilité aux chocsAucun rensSensibilité aux déchargesAucun rens

électrostatiques

Aucun renseignement disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

# Dangers spécifiques du produit

Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

### Produits de combustion dangereux

La combustion produit des vapeurs nauséabondes et toxiques. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). **Équipement de protection et précautions pour les pompiers** 

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

NFPA

SantéInflammabilitéInstabilitéDangers physiques300N/A

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles

S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éviter la formation de poussière.

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Précautions environnementales

Méthodes de confinement et de nettoyage

Éviter la formation de poussière. Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination.

# 7. Manutention et stockage

Manutention

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. Ne pas respirer (poussière, vapeurs, bruine, gaz). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter la formation de poussière. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale.

Entreposage.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Matières incompatibles. Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

# 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### Directives relatives à l'exposition

Composant	Alberta	Colombie-Brita	Ontario	Québec	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
		nnique					
Nickel(II) acetate	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		(Vacated) TWA:	IDLH: 10 mg/m <sup>3</sup>
tetrahydrate				Ů		0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.015
•						, and the second	mg/m³
Nickel(II) acetate	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		(Vacated) TWA:	IDLH: 10 mg/m <sup>3</sup>
` ′				Ů		0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.015
							mg/m³

#### <u>Légende</u>

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité
Protection des mains Cants de protection

Matériau des gantsLe temps de passageÉpaisseur des gantsCommentaires à gantsCaoutchouc naturelVoir les recommandations du-Protection contre lesCaoutchouc nitrilefabricantéclaboussures seulementNéoprènePVC

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à la norme EN 143

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

Poudre Solide État physique **Aspect** bleu-vert Odeur Inodore

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

250 °C / 482 °F

Point/intervalle de fusion Aucun renseignement disponible Point/intervalle d'ébullition Point d'éclair Aucun renseignement disponible Taux d'évaporation

Non applicable Aucun renseignement disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

**Supérieures** Aucune donnée disponible Inférieure Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible Pression de vapeur

Densité de vapeur Non applicable

Densité

Solubilité Coefficient de partage octanol: eau

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition Viscosité

Formule moléculaire Masse moléculaire

Aucun renseignement disponible

Soluble dans l'eau Aucune donnée disponible

Aucun renseignement disponible

> 80°C Non applicable C4 H6 O4 Ni . 4 H2 O

248.86

# 10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction No

Stable dans des conditions normales. Stabilité

Conditions à éviter Produits incompatibles. Excès de chaleur.

Matières incompatibles Agents oxydants forts, Acides forts, Bases fortes

Produits de décomposition La combustion produit des vapeurs nauséabondes et toxiques, Monoxyde de carbone

(CO), Dioxyde de carbone (CO2) dangereux

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Aucun dans des conditions normales de traitement. Réactions dangereuses

# 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Renseignements sur les composants

Composant DL50 orale		DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Nickel(II) acetate tetrahydrate	LD50 = 350 mg/kg (Rat)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)
Nickel(II) acetate	LD50 = 350 mg/kg (Rat)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)

**Toxicologically Synergistic** 

**Products** 

Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène. Aucune composante de ce produit présente à des niveaux plus élevés ou égaux à 0,1 % n'est identifiée comme cancérogène ou potentiellement cancérogène par l'ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernemeantaux).

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Nickel(II) acetate	6018-89-9	Group 1	Known	Non inscrit(e)	X	Non inscrit(e)
tetrahydrate						
Nickel(II) acetate	373-02-4	Group 1	Known	Non inscrit(e)	Χ	Non inscrit(e)

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

**Effets mutagènes** Des effets mutagènes ont eut lieu sur des êtres humains.

Effets sur la reproduction Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur des animaux de

laboratoire.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

**Tératogénicité** Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Appareil respiratoire

STOT - exposition répétée Foie Rein

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs

musculaires, ou le rinçage

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées. Consulter l'article

correspondant du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances des

États-Unis) pour des renseignements complets.

# 12. Données écologiques

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnia magna
Nickel(II) acetate tetrahydrate	1.68 mg/L 72h	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)
Nickel(II) acetate	Non inscrit(e)	LC50: = 306.9 mg/L, 96h (Channa argus)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)

Persistance et dégradabilité

Soluble dans l'eau Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.

#### 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

# 14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU

UN3077

Nom officiel d'expédition Nom technique Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

Nickel(II) acetate tetrahydrate

Classe de danger Groupe d'emballage ckei(ii) acetate tetranyorat

TMD

No ONU

UN3077

Nom officiel d'expédition

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

Classe de danger Groupe d'emballage

9 III

Ш

<u>IATA</u>

No ONU

UN3077

Nom officiel d'expédition

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

Classe de danger Groupe d'emballage

9 III

IMDG/IMO

No ONU Nom officiel d'expédition UN3077
Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

Classe de danger

9

Groupe d'emballage

III

# 15. Informations sur la règlementation

### Inventaires internationaux

Composant	No. CAS	DSL	NDSL	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	EINECS	ELINCS	NLP
Nickel(II) acetate tetrahydrate	6018-89-9	-	-	-	-	-	-	-
Nickel(II) acetate	373-02-4	X	-	Х	ACTIVE	206-761-7	-	-

Composant	No. CAS	IECSC	KECL	ENCS	ISHL	TCSI	AICS	NZIoC	PICCS
Nickel(II) acetate tetrahydrate	6018-89-9	-	-	-	-	X	Х	Х	X
Nickel(II) acetate	373-02-4	Х	KE-25819	X	X	X	Х	Х	Х

Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

#### Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

Composant	NPRI	Agence Canadienne de Protection de l'Environnement (CEPA) - Liste des substances toxiques	Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA)
Nickel(II) acetate tetrahydrate	Part 1, Group A Substance		
Nickel(II) acetate	Part 1, Group A Substance		

### Autres réglementations internationales

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Nickel(II) acetate tetrahydrate	-	Use restricted. See item 27. (see link for restriction details)	-
Nickel(II) acetate	-	Use restricted. See item 28. (see link for restriction details) Use restricted. See item 30. (see link for restriction details) Use restricted. See item 75. (see link for restriction details) Use restricted. See item 27. (see link for restriction details)	-

### Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composant	No. CAS	OECD HPV	Des polluants organiques persistants	Potentiel de destruction de l'ozone	Restriction des substances dangereuses (RoHS)
Nickel(II) acetate tetrahydrate	6018-89-9	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Nickel(II) acetate	373-02-4	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Composant	No. CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité	Rotterdam Convention (PIC)	Basel Convention (Hazardous Waste)
Nickel(II) acetate tetrahydrate	6018-89-9	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Nickel(II) acetate	373-02-4	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

### 16. Autres informations

Préparée par Département sécurité du produit.

Email: chem.techinfo@thermofisher.com

www.thermofisher.com

Date de préparation30-oct.-2012Date de révision29-mars-2024Date d'impression29-mars-2024

Sommaire Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité